



Refus d'ouverture de compte bancaire

Par **georges18**, le **01/03/2018 à 13:34**

Bonjour
Mon fils a voulu ouvrir 1 compte à la banque postale via Internet. La banque lui a renvoyé son dossier de demande d'ouverture accompagné d'une lettre qui dit ceci "Après étude de votre dossier, nous sommes au regret de vous informer que les documents présentés ne nous permettent pas de donner une suite favorable à votre demande d'ouverture de compte via internet.
Nous vous invitons donc à prendre rendez vous dans les meilleurs délais, auprès d'un de nos conseillers dans le bureau de Poste le plus proche de chez vous pour examiner plus précisément avec lui votre demande."
Ma question est donc la suivante. La procédure normale pour que l'on puisse avoir un compte dans une banque, si on essuie un refus comme c'est le cas de mon fils, est d'aller à la banque de France la plus proche, avec entre autres documents à produire une lettre de refus d'ouverture de compte mais comme la lettre de refus qu'il a reçue n'est pas une lettre type, vaut elle tout de même comme lettre de refus ou bien la banque de France exige t elle qu'il faille absolument qu'il produise une lettre de refus type ?
Merci pour vos éventuelles réponses.
Cordialement

Par **nihilscio**, le **01/03/2018 à 13:45**

Bonjour,
Il n'y a pour l'instant pas de refus de La Poste. Pour une raison qui n'est pas précisée, La Poste n'a pas accepté d'ouvrir un compte par internet mais invite à une rencontre avec un conseiller dans une agence de La Poste. Il est tout à fait possible que l'ouverture d'un compte soit acceptée à la suite de cette rencontre.

Par **amajuris**, le **01/03/2018 à 13:49**

bonjour, la lettre de la banque postale n'indique pas un refus définitif d'ouverture d'un compte par internet, mais demande à votre fils voir un conseiller financier dans un bureau de poste pour un examen plus approfondi. Avant de saisir la banque de France, votre fils peut voir un conseiller de la banque postale. Salutations. Message envoyé avant d'avoir lu la réponse de nilhiscio mais les réponses sont similaires.

Par **Visiteur**, le **02/12/2018** à **12:16**

Bonjour. Personnellement, je pense même préférable d'ouvrir un compte face à un conseiller...